

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué

A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/493271

N/Réf. : GM/KD/BXL-2.2401/s.553

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Inquisition, 43.

Installation d'une station de radiocommunication sur le toit.

Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

(Dossier traité par : Mme B.ANNEGARN.)

En réponse à votre lettre du 31/03/2014, sous référence, reçue le 02/04/2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23/04/2014.

La demande concerne un immeuble (avant 1932) qui se situe dans la zone de protection du bien sis rue Luther, 28. Elle vise l'installation d'une nouvelle station de radiocommunication sur la toiture plate d'un immeuble d'angle. Cette installation consiste en 3 mâts tubulaires de 4,30m portant 3 antennes de 2,70m, des armoires techniques et la mise en place d'équipements de sécurité (garde-corps, caillebotis) sur une structure métallique.

Le dispositif projeté serait fort visible depuis l'espace public et du bien classé rue Luther, 28. Les 3 antennes dépassent de plus de 3 mètres le mur acrotère de la toiture ; leur visibilité est en outre accrue par la situation d'angle de l'immeuble et son gabarit déjà accentué. La CRMS demande dès lors soit de réduire fortement les dimensions des antennes, soit de les installer à un emplacement moins visible.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertations sont retenus dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).